

En route!

Cette année connaît également de nombreux départs durant les vacances d'été. Plus encore que les années précédentes, nous parcourons l'Europe avec nos voitures.

Une bonne préparation est essentielle :

- Réservoir plein / batterie chargée ? Check!
- L'itinéraire du voyage est tracé ? Check!
- Tous les bagages rentrent dans le coffre ? Check!
- Une distraction suffisante pour les enfants sur le siège arrière ? Check!

Prêt pour le départ ? Presque...

En plus d'une préparation pratique, il est également important de faire quelques "vérifications juridiques". Vous pourrez ainsi éviter les amendes dans votre boîte aux lettres au retour de vos vacances.

Nous vous proposons une liste de ces "contrôles légaux" :

Avez-vous tous les documents nécessaires ?

Veillez à toujours avoir votre permis de conduire belge sur vous. Celui-ci est valable dans toute l'Union européenne.

Il est également important de toujours garder un constat d'accident européen dans votre voiture. Vous pourrez ainsi réagir rapidement si vous êtes impliqué dans un accident de la route. Vous pouvez également télécharger ce formulaire via le code QR sur le site web de Datassur.

Vous voyagez avec un animal de compagnie ? Il doit être muni d'une micropuce. Vous aurez également besoin d'un passeport européen et d'une preuve que votre animal a été vacciné contre la rage.

Vérifiez toujours quels pays exigent une vignette autoroutière afin de pouvoir en acheter une à l'avance.

L'environnement affecte-t-il votre voyage?

En Belgique, nous connaissons les zones à faibles émissions, mais saviez-vous que de nombreux autres pays disposent de zones similaires ?

En Allemagne, par exemple, dans certaines villes comme Berlin et Cologne, il faut être muni d'une vignette environnementale pour entrer dans la ville. De même, pour certaines villes de France, vous devez posséder une vignette environnementale. Si vous n'avez pas cette vignette ou cet autocollant, vous risquez une amende.

En Italie, il existe de nombreuses villes (avec un centre historique) où vous n'êtes pas autorisé à circuler en voiture en tant que touriste entre certaines heures. Si vous le faites, vous risquez une amende. Le message est donc de se garer en dehors de la ville.

Vérifiez toujours les restrictions environnementales qui existent dans les pays, villes ou zones que vous visitez en voiture

Existe-t-il des règles de circulation spécifiques ?

Il n'existe pas de code de la route unifié au sein de l'Union européenne. Chaque pays a ses propres règles. De nombreuses règles seront similaires au code de la route belge, mais il existe aussi des dérogations dans chaque pays.

En France, par exemple, il est interdit de posséder ou d'utiliser des détecteurs de radar. Il est également interdit de posséder d'autres équipements signalant les radars ou les contrôles routiers, tels que le GPS ou le téléphone portable.

En Espagne, lorsque vous conduisez sur des routes étroites avec de nombreux virages, vous êtes obligé d'avertir les véhicules qui arrivent en sens inverse en klaxonnant.

Vous conduisez sur les autoroutes en Allemagne ? Ne prenez pas de risques lorsque votre réservoir est presque vide. Si vous vous arrêtez sur l'autoroute cela est très dangereux mais en Allemagne, vous serez condamné à une amende encore plus élevée car il est interdit de s'y arrêter.

Si vous ne respectez pas les règles locales, la police étrangère peut vous arrêter sur place et vous infliger une amende. Au sein de l'UE, il existe un règlement qui permet d'envoyer votre amende de circulation étrangère directement à votre domicile en Belgique.

Pour résumer, il vaut mieux être bien préparé. Vous rencontrez malgré tout des difficultés lorsque vous voyagez en voiture ? Vous pouvez toujours compter sur votre juriste Euromex lorsque vous avez une police Tous Risques Voiture, Tous Risques Trafic ou Vie Privée (y compris automobile).

Profitez de vos vacances et soyez prudent!

Cordialement Vos juristes Euromex



Des juristes qui écoutent. Et agissent.

Generaal Lemanstraat 82-92 | B-2600 Berchem | T +32 3 451 44 00 Rue E. Francqui 1 | B-1435 Mont-Saint-Guibert | T +32 10 80 01 60

